



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de l'économie et du travail

Le mercredi 2 novembre 2016 — Vol. 44 N° 117

Élection à la présidence

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mercredi 2 novembre 2016 — Vol. 44 N° 117

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Lorraine Richard

1

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée

M. Robert Poëti
Mme Lorraine Richard

Le mercredi 2 novembre 2016 — Vol. 44 N° 117

Élection à la présidence

(Douze heures quarante-huit minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, je remarque que nos micros fonctionnent — merci, M. le technicien — et je remarque aussi que nous avons quorum, alors je déclare la séance de l'économie et du travail ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Selon l'article 135 du règlement, le président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Lorraine Richard

Je suis prêt à recevoir les candidatures à la présidence de la commission. Alors, oui, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Poëti : Donc, je propose que la députée de Duplessis soit élue présidente de la Commission de l'économie et du travail.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que la députée de Duplessis accepte d'être mise en nomination?

Mme Richard : Oui, M. le Président, elle accepte avec plaisir, et j'ai bien hâte de pouvoir présider cette commission. Merci.

Le Président (M. Chagnon) : Alors, est-ce que les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement adoptent cette proposition?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, il y a aussi adoption de cette proposition?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Ah! vous êtes tous d'accord comme ça, là? Eh bien, eh bien, eh bien! Est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est aussi adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Eh bien, je vous félicite, Mme la députée de Duplessis, la nouvelle présidente de la Commission de l'économie et du travail. Donc, je déclare la députée de Duplessis présidente de la Commission de l'économie et du travail.

Et je lève la séance de la commission. Puisqu'elle a accompli son mandat, elle ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 h 49)